

VU poursuit Jean-Marie Messier en justice

Selon 'La Tribune', Vivendi Universal a déposé une assignation auprès du Tribunal de commerce de Paris contre son ex Pdg, Jean-Marie Messier, et son bras droit, Eric Licoys, pour faute. Audience sera rendue le 15 septembre.

Après la demande par Jean-Marie Messier du versement de ses indemnités de départs, stipulées sur une convention non signée par le conseil d'administration de VU, le groupe réclame aujourd'hui des dommages et intérêts d'un montant équivalent aux indemnités complétées des frais de justice. L'assignation rapporte que *« Il n'est pas sérieusement contestable que (...) Jean-Marie Messier a commis une faute engageant sa responsabilité en ne soumettant pas au conseil d'administration une convention subordonnée à son autorisation préalable »*.